

L'Echo des Familles

N°58 - Février 2025

Edito de la Vice-Présidente



Chères familles,

L'année 2025 s'ouvre à nous, porteuse de nouveaux défis et d'opportunités pour les familles. L'Udaf 94, toujours à vos côtés, se mobilise pour vous informer, vous accompagner et défendre vos intérêts.

Ce nouvel opus de L'Echo des Familles est l'occasion de vous présenter nos vœux les plus sincères pour une année riche en joies et en succès. Nous avons également souhaité mettre en lumière les initiatives et les actions menées par l'Udaf 94 pour améliorer le quotidien des familles, renforcer le lien social et promouvoir la solidarité.

Au sommaire de ce numéro, vous retrouverez notamment un résumé des animations de fin d'année à l'Udaf et à la crèche, des actualités sur les services et les développements à venir, des conseils pratiques pour prendre soin d'un enfant malade, des informations sur vos droits et le témoignage d'un représentant familial engagé.

L'année 2025 sera particulièrement riche pour l'Udaf 94 qui doit renouveler pour 15 ans son agrément d'autorisation préfectorale pour exercer les mesures PJM (protection juridique des majeurs) et AGBF (aide à la gestion du budget familial).

Nous avons eu le plaisir de vous accueillir nombreux lors de notre forum annuel, le 18 janvier dernier, consacré justement à la protection juridique des majeurs. Cette matinée d'échanges et

de réflexions entre salariés de l'Udaf et de l'Unaf, bénévoles, particuliers, tuteurs familiaux et juges a permis de mieux comprendre les enjeux de cette mesure essentielle pour les familles.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour notre traditionnelle biennale, le 11 mars prochain.

Cette 5ème édition sera consacrée au bien vivre ensemble, avec un focus sur l'inclusion du handicap et le partage intergénérationnel.

Un thème essentiel, au cœur de nos préoccupations, qui nous permettra d'explorer ensemble les pistes pour construire une société plus inclusive et solidaire.

Cet événement, devenu un rendez-vous incontournable pour les acteurs de la famille, sera l'occasion d'échanger, de partager et de réfléchir sur les enjeux qui vous concernent : des intervenants de haut niveau sur le sujet, une experte européenne en intergénérationnel et le directeur scientifique de Handéo, suivis de tables rondes avec des acteurs de terrain pour témoigner de leurs actions et expériences, nous guideront dans notre réflexion.

Nous vous invitons vivement à vous inscrire dès à présent pour participer à cette journée exceptionnelle. N'hésitez pas à en parler autour de vous. Toutes les informations pratiques sont disponibles sur notre [site internet](#).

Sophie Duboudin,
1ère Vice-Présidente

La vie de l'Udaf et ses services

Forum de l'Udaf du Val-de-Marne : regards sur la protection juridique des majeurs

La protection juridique des majeurs, et si ça n'existait pas ?

Valérie Bonne et Lyvia Mandion, Pôle Protection et droit des personnes de l'Unaf.

Valérie Bonne et Lyvia Mandion introduisent leur présentation en rappelant les principales missions de l'Unaf, à savoir le soutien au réseau et les plaidoyers nationaux. Dans ce cadre l'Unaf a mis en place une plateforme juridique pour les Udaf et apporte ses contributions aux différents ministères.

Évaluation des impacts socio-économiques de la protection judiciaire des majeurs (PJM), réalisée par le cabinet indépendant CITIZING en octobre 2020.

L'étude, la seule de ce type, a été commandée à la suite du constat que les discussions sur la PJM sont souvent négatives et perçues comme des mesures limitant la liberté individuelle.

L'objectif est de communiquer positivement sur la PJM, de souligner sa spécificité collective, et d'objectiver l'impact de ce travail.

L'étude a mesuré et monétarisé neuf impacts et a souligné qu'en dépit du coût, les bénéfices sont nombreux. Les résultats montrent que le travail des mandataires permet de stabiliser la situation de la personne, d'éviter la rupture des soins, et de prévenir la maltraitance financière, notamment en préparant un budget et en gérant les finances. Les bénéfices économiques sont estimés à 1 milliard d'euros, comparés aux 700 millions de budget pour 2020.

Ainsi, l'étude montre que la PJM ne doit pas être vue comme une charge, mais comme un investissement pour la société. Elle met en lumière l'impact positif de ces mesures et valorise les métiers du secteur.

L'Unaf a formulé un plaidoyer pour obtenir plus de moyens et a obtenu la création de 200 postes dans le cadre du projet de loi de finances 2022.

Les Enjeux nationaux

Reconnaissance du métier de mandataire par le biais de plaider pour inclure les mandataires dans le Ségur par exemple ou encore valoriser la formation.

Réforme de la formation initiale avec la transformation du CNC (Certificat National de Compétence) en Licence professionnelle avec une période de transition de délivrance du CNC possible jusqu'à fin 2027.

Renouvellement de l'agrément PJM

La majorité des Udaf doivent renouveler leur autorisation d'exercice de mesure de protection cette année pour être conformes à la législation. L'Unaf soutient cette démarche.



La vie de l'Udaf et ses services

La mise sous mesure de protection et les différents types de mesures

Christophe Bouvot, Vice-président chargé des fonctions de juge des contentieux de la protection, Tribunal de Proximité Sucy en Brie

La protection des majeurs est un sujet complexe qui ne se résume pas à une simple lecture des textes. Elle se divise en deux étapes : la procédure de mise sous protection et les types de mesures.

Procédure de mise sous protection

La loi stipule que la protection des majeurs est un devoir partagé entre les familles et la collectivité publique. Cependant, cela ne doit pas être considéré comme une obligation morale, mais comme une mesure juridique. La protection judiciaire des majeurs (PJM) n'est pas un événement grave, mais un fait de vie nécessaire lorsque l'autonomie de la personne est altérée. La PJM est une solution pour aider une personne qui ne peut plus gérer seule sa vie.

Seules certaines personnes peuvent demander une mesure de protection : le majeur lui-même, sa famille, le procureur ou une personne ayant un lien stable et étroit avec le majeur. Les travailleurs sociaux ne peuvent pas saisir directement le juge. La demande doit être adressée au procureur, accompagnée d'un certificat médical circonstancié. Le juge examine la demande, l'urgence de la situation, et peut ouvrir une sauvegarde de justice en attendant qu'une mesure définitive soit mise en place.

Le processus judiciaire : le juge convoque le demandeur et le majeur, il prend le temps d'interroger les parties, parfois en dehors du tribunal, dans des lieux comme des EHPAD. L'objectif est de comprendre les besoins de la personne, et parfois de ne pas convoquer certaines personnes pour éviter de les mettre dans une situation anxiogène. Une fois la décision prise, une audience est programmée pour la signature de la mesure.

Les différentes mesures de protection

Les mesures de protection des majeurs visent à respecter les droits fondamentaux et à accompagner la personne vers l'autonomie.

L'idée est de lui permettre de décider par elle-même, tout en lui offrant un soutien adapté à son besoin.

L'accompagnement vers l'autonomie est illustré par l'image d'un enfant apprenant à faire du vélo : au début, il utilise des roulettes (curatelle renforcée) qui l'aident à rester équilibré tout en gardant sa liberté de choix. Lorsque la personne ne peut plus décider seule, elle est comparée à une personne transportée en vélo par quelqu'un d'autre (tutelle), où la personne qui l'accompagne prend les décisions à sa place.

Les mesures d'assistance (curatelle) apportent un soutien pour aider la personne à accomplir des actes qu'elle ne peut pas faire seule. En revanche, **les mesures de représentation (tutelle)** concernent les personnes qui ne peuvent plus exprimer valablement leur volonté, et une autre personne prend les décisions à leur place.

La distinction entre ces mesures repose sur la capacité de la personne à comprendre les conséquences de ses choix.

Les mesures de tutelle sont nécessaires quand une personne ne peut plus exprimer sa volonté de manière valide. Dans ce cadre, l'Udaf, par exemple, prend en charge la gestion des biens et des décisions importantes pour le majeur, sous contrôle judiciaire. Chaque mouvement financier ou décision majeure nécessite l'accord du juge, ce qui sécurise le processus.

Une habilitation familiale peut être une alternative, mais elle retire l'intervention du juge, ce qui peut être moins rassurant, car c'est à la famille de prendre les décisions en fonction des intérêts du majeur.

Les mesures d'habilitation familiale d'assistance font référence à la curatelle simple et permettent à la famille de gérer l'aide à la personne sans l'intervention directe du juge, mais cette approche peut ne pas offrir la même sécurité qu'une mesure formelle.

La vie de l'Udaf et ses services

Le métier de mandataire

Samia Saadali et Sophie Loin, Mandataires Udaf94

Sophie et Samia se présentent et apportent leur témoignage sur le métier de mandataire.

Le rôle du mandataire est d'appliquer la loi et le mandat de protection qui lui est confié par le juge, conformément au jugement rendu.

Elles ont des obligations légales :

- Établir le budget de la personne, échanger avec elle et instaurer une relation de confiance.

- Effectuer au minimum deux visites à domicile par an ainsi qu'un rendez-vous à l'Udaf (règle interne à l'Udaf). Il est obligatoire de se rendre sur le lieu de vie, ce qui permet d'établir un lien de confiance.

- Veiller au maintien et à l'exercice des droits de la personne protégée.

- Ouvrir et renouveler les droits administratifs en collaboration avec des secrétaires, des assistantes et un appui juridique.

- Informar la personne protégée : elle doit avoir libre accès à son dossier.

- Rechercher la volonté et le consentement de la personne protégée en s'appuyant sur différents éléments légaux, notamment le document individuel de protection des majeurs (DIPM). Ce document, formalisé et établi avec la personne, précise son projet, ses besoins et ses volontés. Un exemplaire lui est systématiquement envoyé.

- Favoriser l'autonomie de la personne protégée, notamment grâce à la curatelle renforcée, à la mise en place de cartes de paiement ou encore aux aides à domicile.

Le mandataire judiciaire à la protection juridique des majeurs (MJPM) ne fait pas systématiquement à la place de la personne protégée. Il ne travaille pas sans l'usager : il est au centre du dispositif. Les mandataires collaborent avec de nombreux partenaires : CMP, assistants sociaux, éducateurs, membres de la famille, etc.

Le MJPM ne remplace pas les structures et accompagnements de droit commun. Il accompagne la personne protégée pour qu'elle puisse effectuer ses démarches de manière autonome et cherche à la responsabiliser. Il ne se substitue pas à la famille et n'a pas plus de pouvoir que les autres acteurs de droit commun.

La méconnaissance du métier peut engendrer des désaccords et des incompréhensions :

- Désaccord entre la personne protégée et le mandataire.
- Désaccord avec un partenaire.
- Désaccord avec une famille.



La vie de l'Udaf et ses services

Profil des majeurs protégés

Valérie Bonne, Unaf et Delphine Bouvier, Directrice du service mandataires judiciaires à l'Udaf 94

Au niveau national il existe très peu de données ce qui rend difficile la connaissance précise de cette population. La dernière étude, menée en 2017 sur les chiffres de 2015, avait été commandée par la DGCS. Cette dernière a financé le renouvellement de cette étude, dont les résultats, portant sur les chiffres de 2023, seront publiés au premier semestre 2025.

Les premières tendances montrent une augmentation des mesures de curatelle renforcée et une forte proportion de personnes jeunes sous protection. Les troubles psychiatriques sont en hausse (+50 %). Concernant les seniors, leur protection est souvent assurée par leur famille. Les Udaf gèrent généralement des mesures plus complexes. Au niveau des mesures, il y a des personnes précaires mais aussi des individus possédant un patrimoine important.

En Val-de-Marne, pour les personnes suivies par l'Udaf, on observe une majorité d'hommes (56 %), avec un âge moyen de 56 ans. Par ailleurs, 40 % des mesures de protection concernent les 40-59 ans. Les hommes sont majoritaires dans les tranches d'âge de 18 à 59 ans, tandis que les femmes le deviennent à partir de 80 ans. Concernant la situation matrimoniale, 67 % des majeurs protégés sont célibataires (majoritairement des hommes) et 14 % sont divorcés (majoritairement des femmes). L'Udaf a géré en moyenne 1 713 mesures de protection en 2024, dont 61 % de curatelles renforcées et 31 % de tutelles. La durée moyenne des mesures est de 11 à 20 ans pour 28 % des personnes concernées, et supérieure à 20 ans pour 24 %. L'Udaf intervient sur l'ensemble du département. Son organisation repose sur un découpage par secteur, car ses locaux sont situés dans le sud du Val-de-Marne. Ainsi, les mandataires se déplacent en fonction de leur file active répartie par commune, avec des partenariats établis à l'échelle locale.

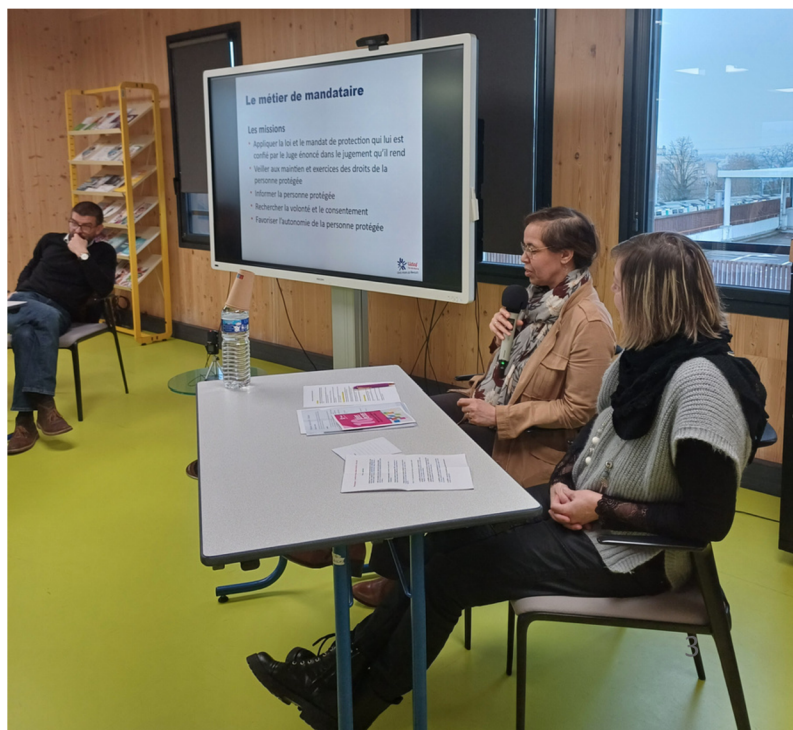
Parmi les mesures suivies par l'Udaf 66 % des majeurs protégés vivent à domicile, 34 % résident en établissement, principalement dans des EHPAD, des foyers d'hébergement pour travailleurs en situation de handicap, des foyers d'accueil médicalisés et spécialisés.

Les bénéficiaires perçoivent différentes allocations et revenus :

- 64 % perçoivent l'AAH ou une pension d'invalidité,
- 41 % reçoivent une pension ou une retraite,
- 14 % ont un salaire ou perçoivent une allocation chômage,
- 7 % perçoivent le RSA,
- 1 % disposent de revenus locatifs.

Par ailleurs, 55 % des majeurs protégés vivent sous le seuil de pauvreté.

Delphine Bouvier conclut en soulignant l'importance pour les mandataires de veiller au renouvellement des mesures et à la mise en place d'initiatives visant à favoriser l'autonomie des majeurs protégés. Enfin, elle évoque les perspectives d'amélioration de leurs conditions de vie.



La vie de l'Udaf et ses services

L'Udaf du Val-de-Marne : Un engagement fort pour la formation continue de ses collaborateurs



L'Udaf du Val-de-Marne s'engage pleinement à former ses collaborateurs tout au long de leur carrière et de l'année, dans une démarche d'amélioration continue et de montée en compétences. Cette année, nous avons mis l'accent sur des formations collectives variées, telles que :

- **La prévoyance obsèques**, en collaboration avec Sportes Funéraires.
- **La mise à jour des aides sociales**, animée par l'organisme AFFECT, pour accompagner nos collaborateurs face aux évolutions législatives et réglementaires.
- **L'analyse de la pratique**, destinée à nos mandataires judiciaires, délégués aux prestations sociales et familiales, ainsi qu'au personnel de la crèche, avec pour objectif de favoriser le partage d'expériences et l'amélioration des pratiques professionnelles.
- **La formation de tuteurs**, pour renforcer l'accompagnement des nouvelles recrues et faciliter leur intégration.

Nos mandataires judiciaires ont également bénéficié de formations spécifiques animée par Christophe Mieusement Formations :

- **La relation avec les personnes protégées et les limites du mandat de protection**, une thématique clé pour garantir un accompagnement respectueux et éthique.
- **L'utilisation améliorée de l'outil DIPM**, qui a conduit à une actualisation et une optimisation de cet outil indispensable.
- **La gestion de l'argent d'autrui**, avec un focus sur la construction de budgets et la gestion des excédents.

Le personnel de la crèche, quant à lui, a suivi une formation essentielle sur **les gestes d'urgence chez les enfants et les bébés et Equipier première intervention**, renforçant ainsi leur capacité à réagir rapidement en cas de situations critiques.

Enfin, en ce début d'année, nos secrétaires et assistantes ont participé à la formation « **Assistante MJPM : éthique et positionnement professionnel** », tandis que les mandataires ont approfondi leurs compétences sur « **Prendre en compte la volonté du majeur, aller chercher sa parole et l'associer aux décisions** », en collaboration avec l'organisme AFFECT et en lien avec la DRIETS.

Ces initiatives illustrent notre volonté de valoriser et de développer les compétences de chacun, tout en répondant aux enjeux de nos métiers et aux besoins des personnes que nous accompagnons.

La vie de l'Udaf et ses services

Semaine d'accueil plus convivial durant les fêtes de fin d'année : une ambiance café, biscuits et convivialité

Une semaine sous le signe de la convivialité

Dès le premier jour, cette initiative a insufflé une atmosphère différente à l'accueil. Visiteurs et agents ont partagé bien plus qu'un café : des sourires, des échanges et une confiance renforcée.

Les retours ? Enthousiasnants !

- Certains visiteurs, arrivant parfois avec des préoccupations ou un peu de tension, se sont apaisés face à cette attention particulière.
- Beaucoup ont exprimé leur reconnaissance, soulignant combien ce geste leur avait fait du bien dans une période de l'année souvent stressante.

Pour l'équipe d'accueil, c'était aussi une belle opportunité d'instaurer un dialogue plus humain et informel avec les visiteurs. Ce moment unique a renforcé la proximité entre les visiteurs et les professionnels du service et permis de valoriser l'accueil sous une nouvelle lumière : plus chaleureux, plus humain, et plus engageant.

Ce qu'on retient de positif

Cette initiative a eu des impacts concrets :

- **Un accueil valorisé** : L'image de l'Udaf a été sublimée par ce geste simple mais sincère, renforçant une perception positive de l'institution.
- **Des échanges enrichis** : Boissons et biscuits ont servi d'occasions pour engager des discussions parfois inattendues et sincères avec les visiteurs.
- **Un climat de confiance** : Les agents ont remarqué que cette attention contribuait à calmer certaines situations conflictuelles avant même qu'elles ne dégénèrent.

Les défis rencontrés

Bien que réussie, cette expérience n'était pas sans ses défis avec notamment la gestion de l'affluence lors des moments de forte activité, jongler entre le service des boissons et la gestion des demandes des visiteurs n'a pas toujours été facile.

Des idées pour aller plus loin

Les suggestions pour de futures éditions sont nombreuses et inspirantes :

- Plus de diversité dans les boissons proposées et prévoir des gourmandises adaptées à différents publics (enfants, etc.).
- Une organisation renforcée : Dédier une personne au service pendant les pics d'affluence pour fluidifier l'expérience des visiteurs et permettre aux agents d'accueil de rester disponibles.
- Multiplier les occasions

Une expérience à renouveler sans hésitation

Ce moment convivial a prouvé à quel point de petites attentions peuvent transformer une routine quotidienne en une expérience humaine et positive. Cette initiative a non seulement mis en lumière le travail essentiel des agents d'accueil, mais a également renforcé les liens avec les visiteurs.

Un immense merci à toute l'équipe pour son engagement et sa bonne humeur tout au long de cette semaine spéciale.

Un écho, une info

Un nouvel outil d'aide à la gestion de la fièvre chez l'enfant, à disposition des parents sur le site pourlesparents.reso-pedia.fr

Les outils d'aide dans la gestion de la fièvre chez l'enfant conçus par la Commission soins non-programmés de Réso'Pédia sont en ligne !



Pour les professionnels de santé :

-Les logigrammes d'aide à la gestion d'un appel téléphonique pour fièvre (téléchargeables sur le site internet de Réso'Pédia)

- [pour les enfants de moins de 36 mois](#)
- [pour les enfants de plus de 36 mois](#)



Pour les parents :

L'outil d'aide en ligne de Réso'Pédia : « Mon enfant a de la fièvre », hébergé sur le site d'information pourlesparents.reso-pedia.fr

Il propose deux icônes : “Mon enfant a moins de 3 mois ” et “Mon enfant a plus de 3 mois”, vous pouvez ainsi choisir sur l'icône correspondante à votre situation !

Voici le QR code pour y accéder plus rapidement :



À tous :



Cet outil d'aide en ligne nous indique comment prendre la température de son enfant ainsi que comprendre pourquoi ce dernier a de la fièvre puis observer son comportement s'il est anormal ou pas.

Ce guide explique comment s'occuper de son enfant en attendant une consultation.



Logo Réso'Pédia : Réseau Santé de l'Enfant de la Seine-Saint-Denis

Logo ARS Île de France

Fièvre chez l'enfant, quoi faire ?

Découvrez notre **outil d'aide en ligne**

Laissez-vous guider en cliquant sur la réponse la plus adaptée à votre situation.

MON ENFANT A DE LA FIÈVRE

SCANNEZ CE CODE POUR ACCÉDER AU SITE :

Mon enfant a moins de 3 mois

Mon enfant a plus de 3 mois

pourlesparents.reso-pedia.fr

Vous souhaitez en savoir plus sur ce site ? Parlez-en à votre médecin.

Médecins, le Réseau de la Santé de l'Enfant est hébergé par les professionnels de la Santé de la Seine-Saint-Denis et de la Région Île de France. Pour en savoir plus sur le Réseau, consultez le site.

3 Questions à ...

Xavier, C.

Représentant familial à la Caf du Val-de-Marne

1. Quel est votre rôle en tant que représentant familial à la Caf du Val-de-Marne ?

Mon principal rôle est de représenter au mieux les familles et d'impulser la défense des familles notamment sur les questions du logement et des prestations sociales. C'est également le cas en participant aux commissions des structures extérieures dépendantes de la CAF et qui participent à ces efforts.

2. Pour vous, quelle est l'importance d'être présent dans cette instance ?

Impulser une vision de la défense du foyer des familles et plus que prioritaire... Il était donc impératif pour moi d'intégrer cette instance de décisions importantes à l'échelle de notre département afin de sensibiliser sur ces questions et de toujours être attentif à l'égalité et à l'accès aux droits.

3. Que diriez-vous pour mobiliser d'autres représentants ?

Bien entendu, j'ai et j'œuvre toujours à recruter des personnes prêtes à s'investir.

La difficulté réside à trouver des personnes qui ont encore du temps personnel, ce qui n'est pas chose gagnée au vu d'une population déjà très occupée sur leur propre situation. Mais je ne désespère pas à trouver les relais nécessaires à la défense des familles.

Xavier Chemla



Stratégies, développements et partenariats

Habitat inclusif



Avec l'avancée en âge, la question du logement devient essentielle.

Entre le désir d'autonomie, la nécessité d'un cadre sécurisé et l'aspiration à une vie sociale riche, de nombreuses personnes âgées se retrouvent face à un manque d'alternatives adaptées. L'habitat inclusif se présente comme une réponse innovante à ces défis, en proposant un modèle intermédiaire **entre le domicile individuel et l'établissement spécialisé**.

Ce projet vise à offrir un cadre de vie favorisant **l'autonomie, l'entraide et le lien social**, en combinant logements individuels et espaces partagés, conçus pour encourager les échanges et la solidarité entre les habitants. Les personnes âgées, qu'elles soient autonomes ou en situation de fragilité, y trouvent un environnement rassurant et stimulant, où la vie collective vient enrichir le quotidien sans jamais s'imposer.

Dans cette dynamique, l'Udaf du Val-de-Marne développe un projet d'habitat inclusif spécifiquement destiné aux personnes âgées, intégrant un **Projet de Vie Sociale et Partagée (PVSP)**.

Ce dernier constitue un élément central, permettant d'organiser des activités collectives et de garantir un accompagnement adapté aux attentes des résidents.

Le projet s'appuie sur une réflexion approfondie et sur des échanges avec de nombreux acteurs du secteur.

Les rencontres et groupes de travail ont permis d'affiner la démarche, en intégrant des expériences existantes et des retours concrets sur les meilleures pratiques en matière d'habitat inclusif.

Les rencontres :

- **Groupes de travail avec l'Unaf** : Elisa Del Nero, chargée de mission a participé aux groupes de travail organisés par l'Unaf, notamment sur l'ingénierie de projet et les modèles économiques des Udaf en matière d'habitat inclusif.

Elle a également intégré un groupe projet sur l'animation du PVSP, en particulier le sous-groupe dédié aux personnes âgées.

Cela a permis d'échanger sur le financement du PVSP et de découvrir des témoignages inspirants, notamment la présentation de dispositifs en place, comme ceux portés par l'ALFI en Seine-Saint-Denis (93) et l'Udaf de l'Orne (61).

- **Comité de développement de l'habitat inclusif** : Elle a également participé à un comité réunissant de nombreux acteurs clés de l'habitat inclusif, sous l'impulsion de l'Unaf.

L'Udaf 22, qui accueillait, a présenté ses projets en cours, aux côtés d'autres partenaires comme la CNSA, l'ARS Bretagne, l'association HAPI et Nexity.

Lors de ces deux journées riches en échanges, il a été abordé plusieurs enjeux essentiels : la mesure d'impact social auprès des habitants, les défis de la gestion locative et de la captation de logements, ainsi que l'accompagnement des jeunes sortant de l'ASE via l'habitat partagé, avec une intervention d'une sociologue sur la participation des familles.

Enfin, des échanges ont eu lieu sur un sujet essentiel : l'accompagnement de la fin de vie en habitat inclusif.

Stratégies, développements et partenariats



- **Rencontres avec l'APF France Handicap** : Des discussions fructueuses ont eu lieu avec l'APF France Handicap, avec des échanges sur les projets en cours et la possibilité de développer des collaborations. Elles ont exploré ensemble des solutions innovantes pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans ce type de dispositif.

- **Réseau HAPA** : Une rencontre le 17 décembre avec le réseau HAPA a permis de faire un point sur la situation en Île-de-France, les mécanismes de financement et les actions en faveur de l'habitat inclusif. Les retours sur le financement et les témoignages de partenaires, comme la Fondation de France, ont enrichi ces réflexions.

- **Rencontre avec le Département** : Enfin, une réunion avec le département a permis de clarifier les opportunités de financement, notamment en ce qui concerne l'AVP et les soutiens disponibles pour les projets d'habitat inclusif.

Prochaines étapes :

Les prochaines étapes pour mener à bien ce projet sont cruciales :

1. **Lancement du Comité de Pilotage** : En mars 2025, nous organiserons le lancement officiel du comité de pilotage. Ce comité réunira l'ensemble des partenaires et parties prenantes pour coordonner le projet et définir précisément les prochaines actions à entreprendre.

2. **Recherche de financements** : Nous allons intensifier nos recherches de financements pour garantir la viabilité du projet. Cela inclut des démarches auprès des fondations privées, des aides publiques, ainsi que des partenaires institutionnels.

3. **Trouver une salle commune** : Un autre axe majeur de notre travail sera la recherche d'un espace commun adapté à l'hébergement des résidents et à leurs activités. L'objectif est de trouver un lieu fonctionnel et accessible, en collaboration avec les bailleurs et les collectivités locales.

4. **Suivi des partenariats** : Nous continuerons de développer nos partenariats avec les associations et les acteurs locaux, comme l'APF, le réseau HAPA et les communes, pour renforcer l'intégration des résidents dans la vie locale et faciliter leur quotidien.



Stratégies, développements et partenariats

Chaque étape du projet permet d'affiner un modèle de logement inclusif, conçu pour répondre aux besoins des personnes âgées, en tenant compte des spécificités locales et des bonnes pratiques observées ailleurs.

L'objectif est de proposer des alternatives de logement permettant à chaque résident de vivre en sécurité et dans un environnement stimulant.

Ce projet vise à accompagner les plus fragiles tout en renforçant les liens sociaux au sein de notre territoire.



Les temps forts de la médiation familiale

Si vous souhaitez bénéficier d'un atelier, n'hésitez pas à solliciter le service de médiation familiale.

Samedi
3 oct

Rencontre avec les juges des tutelles de Nogent sur Marne dans le cadre du développement de la Médiation Aidants Aidés.

Samedi
5 oct
2024

Forum des seniors et du bénévolat, conférence de sensibilisation sur ce que c'est d'être un aidant et présentation de la Médiation Aidants Aidés.

Samedi
15
oct

Présentation de la médiation Aidants/ Aidés avec l'UNAF auprès de plus de 70 conseillers sociaux de l'AG2R La Mondiale à Paris

Lundi
21
oct

Vendredi
13
dec

Animation de deux ateliers sur la coparentalité à Créteil, l'un à destination des familles dans le cadre du mois de la parentalité et l'autre à destination des professionnels de l'AMFD 94.

Stratégies, développements et partenariats

Réunion partenariale avec la CPAM

L'Udaf du Val-de-Marne et la CPAM ont récemment signé une convention départementale, affirmant leur engagement commun en faveur d'un soutien accru aux familles ainsi qu'aux personnes fragiles et vulnérables.

Cette convention s'inscrit dans une démarche ambitieuse visant à consolider et harmoniser les relations existantes entre les deux institutions, tout en favorisant le développement de nouvelles coopérations.

Son objectif principal est de coordonner les efforts pour lutter contre le non-recours aux droits et aux soins des publics accompagnés, en déployant des mécanismes adaptés pour les guider efficacement dans leurs démarches et faciliter leur accès aux dispositifs de prévention destinés aux populations fragiles.

Par ailleurs, la signature de cette convention introduit des outils pratiques, tels qu'un espace partenaire sécurisé, conçu pour fluidifier l'instruction et le traitement des dossiers.



Grâce à cet outil, les équipes de l'Udaf du Val-de-Marne pourront collaborer quotidiennement et efficacement avec celles de la CPAM sur plusieurs sujets clés :

- La mise à jour et le suivi des dossiers administratifs ;
- La mise en place des contrats de Complémentaire Santé Solidaire (C2S) pour les publics éligibles ;
- La mobilisation des acteurs de la Mission Accompagnement Santé pour garantir un accompagnement personnalisé ;
- La gestion des aides financières destinées aux personnes en situation de précarité.

Cette nouvelle convention représente une étape importante dans la construction d'un partenariat solide, au service d'une action sociale durable et bienveillante en faveur des publics les plus vulnérables.

Le 16 janvier 2025, une rencontre s'est tenue au siège de l'Udaf du Val-de-Marne entre les agents de la CPAM et les équipes de l'Udaf. Cette réunion avait pour objectif de favoriser une meilleure connaissance mutuelle, d'échanger sur l'offre de services de chaque structure et de présenter l'outil collaboratif mis en place par la CPAM.



L'animation de réseau

Retour sur la conférence sur l'IA avec Pascal Plantard

Le 20 novembre 2024, Pascal Plantard, professeur en anthropologie des usages numériques, est intervenu lors d'une conférence sur l'intelligence artificielle. Introduit par la Présidente, Françoise Souweine, qui a salué son parcours académique et professionnel [avec l'aide de Chat GPT 😊], Pascal Plantard a offert une perspective pluridisciplinaire sur l'impact de l'IA et du numérique dans nos sociétés.

Une approche anthropologique et historique

Pascal Plantard a débuté en rappelant ses débuts en tant qu'éducateur spécialisé et son cheminement auprès de figures marquantes comme Michel Lemay et Seymour Papert, qui ont influencé sa compréhension des impacts du numérique sur l'éducation. Il a expliqué que l'IA doit être comprise dans un cadre historique, remontant à Alan Turing dans les années 1930, tout en prenant en compte les évolutions sociales et technologiques.

Pour lui, le numérique, et plus particulièrement l'IA, est un "fait social total", selon la définition de Marcel Mauss, un phénomène qui restructure profondément nos sociétés, tout comme les grandes épidémies ou les guerres. Il a insisté sur l'importance d'étudier les technologies, non pas uniquement sous un angle technique, mais dans un contexte historique, culturel et social.



Les imaginaires technologiques et leur influence

Il a ensuite analysé les techno-imaginaires qui façonnent notre manière d'appréhender les outils numériques. Par exemple, la dématérialisation, souvent perçue comme un progrès, peut aussi renforcer les inégalités, car les usages des technologies varient selon les cultures et les classes sociales. Les normes sociales d'usage des technologies ne sont pas imposées uniquement par les ingénieurs ou les industriels, mais se construisent au fil des interactions sociales, des détournements et des adaptations locales.

Il a également critiqué les théories simplistes sur la diffusion des technologies, expliquant que l'adoption de l'IA ne suit pas une progression linéaire. Bien qu'elle soit en phase de médiatisation et commence à se massifier, elle n'est pas encore totalement banalisée dans notre quotidien.

L'animation de réseau



La fracture numérique : un enjeu social

Pascal Plantard a abordé la notion de fracture numérique, souvent mal comprise selon lui. Plutôt que de se focaliser sur l'accès aux outils, il préconise d'examiner les usages et les compétences.

La fracture numérique, introduite dans les années 1990 par Bill Clinton, reflète en réalité des inégalités sociales plus profondes.

Il a cité le rapport du Credoc de 2023, qui montre que de nombreux individus, notamment les personnes âgées, en situation de handicap ou les familles vulnérables, restent éloignés des usages numériques de base, comme l'email. La dématérialisation administrative renforce ces exclusions, aggravant les inégalités.

Il a insisté sur la nécessité de contextualiser les actions d'éducation numérique en fonction des réalités territoriales. Ce qui est pertinent à Créteil peut ne pas l'être en Martinique ou en Lozère, à cause des différences démographiques, culturelles et technologiques.

Pascal Plantard remet en question le concept de "digital natives", soulignant que la familiarité précoce des jeunes avec les technologies ne garantit pas une maîtrise adaptée aux contextes scolaires ou professionnels.

Les pratiques numériques des jeunes, souvent intuitives et informelles, diffèrent des attentes institutionnelles. Il appelle à repenser l'éducation numérique en intégrant les réalités sociales et culturelles des élèves, tout en favorisant le développement des "capabilités" pour réduire les inégalités d'accès et d'usages.

Cette approche nécessite une éducation ancrée dans les besoins territoriaux et adaptée aux évolutions technologiques.

Les usages numériques et l'arrivée de l'IA

Enfin, Pascal Plantard a listé les grands usages des technologies numériques : la navigation sur Internet, les réseaux sociaux, le courrier électronique et Wikipédia.

Ces pratiques structurent notre rapport au numérique, mais elles révèlent aussi des fractures entre ceux qui maîtrisent ces outils et ceux qui en sont éloignés.

En conclusion, Pascal Plantard a rappelé que l'IA n'est pas un simple outil technologique, mais un phénomène social qui transforme nos pratiques, nos métiers et notre quotidien. Pour en tirer pleinement parti, il est crucial de repenser l'éducation et les politiques d'inclusion numérique, afin de permettre à chaque citoyen, quel que soit son contexte, d'accéder aux opportunités offertes par ces nouvelles technologies.

L'animation de réseau

5ème biennale de l'Udaf du Val-de-Marne



L'Udaf du Val-de-Marne organise sa 5ème biennale autour du thème « **Vivre ensemble : inclusion du handicap et partage intergénérationnel** » le 11 mars 2025 de 9h30 à 16h30.

Ce colloque, gratuit, est à destination des professionnels, bénévoles et particuliers intéressés par l'inclusion du handicap et le partage intergénérationnel. L'objectif est d'alimenter la réflexion et la connaissance des participants tout en donnant des inspirations d'actions innovantes émanant directement du terrain. Des témoignages de professionnels, de jeunes et de seniors viendront compléter cette rencontre.

Au programme

9h30 : Conférence

L'intergénérationnel : une chance pour l'avenir
Carole Gadet, chercheuse et experte européenne en intergénérationnel

Table ronde

Partage intergénérationnel : Quels impacts ?

Témoignages d'expériences

- Service Civique Solidarité Seniors,
- Accueil petite enfance - Résidence de l'Abbaye
- Lire et faire lire.

13h30 : Performance artistique

Handi'Art Tous en Osmose

14h00 : Conférence

« Inclusion, citoyenneté et les approches sociales du handicap »

Cyril DESJEUX, Directeur scientifique et Docteur en sociologie chez HANDEO

Table ronde

Le handicap, la maladie au travail

Témoignages d'expériences

Inscriptions



Scanner le QR CODE

Lire et faire lire

Une remobilisation réussie !

Lire et Faire Lire Val-de-Marne a débuté l'année scolaire sous les meilleurs auspices.

Grâce à une belle dynamique de promotion menée avec l'équipe du national et l'engagement des bénévoles référents sur les forums des associations en septembre, notre réseau compte maintenant plus de 200 bénévoles actifs !

Cette belle croissance répond à une demande de plus en plus forte de la part des structures éducatives et des communes. Pour renforcer ce dispositif, nous avons initié des rendez-vous avec les municipalités, visant à établir des conventions, partenariats et subventions, afin de mieux structurer et développer notre action.

Des formations et des rencontres pour les bénévoles

De plus, pour accompagner nos bénévoles, un programme de formation diversifié a marqué la fin de l'année 2024 et le début de l'année 2025. Parmi les événements notables :

Le 13 décembre, une veillée intergénérationnelle a été organisée avec Marion Jamault à la Médiathèque de l'Abbaye à Créteil.

Les 16 et 17 décembre, une formation intitulée "Accueillir un enfant en situation de handicap" a eu lieu à Alfortville, suivie par une autre formation sur l'accueil des enfants de moins de 6 ans les 19 et 20 décembre.

Le 17 décembre, un atelier de création de marionnettes en tissu a réuni trois participants à Boissy-Saint-Léger.

Les formations se sont poursuivies en 2025 :

une nouvelle session sur l'accueil des enfants de moins de 6 ans les 9 et 10 janvier, une formation "Donner le goût de la lecture" les 20 et 21 janvier, et une autre session sur l'accueil des enfants en situation de handicap les 23 et 24 janvier, toutes en partenariat avec la SDJES à Alfortville.



Lire et Faire Lire Val-de-Marne ne se limite pas aux formations et lectures organisées par ses bénévoles mais propose également des partenariats et des événements variés pour dynamiser le dispositif et renforcer son impact.

Depuis octobre, le partenariat avec le cinéma MEGARAMA Pince-Vent de Chennevières-sur-Marne remporte un franc succès. Organisés un dimanche sur deux, ces rendez-vous chaleureux rassemblent enfants et parents autour de la lecture et du cinéma.

Chaque séance commence par une lecture de 20 minutes par nos bénévoles, suivie d'une collation conviviale avant la projection de courts-métrages adaptés aux tout-petits. Nous remercions tous les bénévoles investis dans ce projet et avons lancé un appel pour que d'autres rejoignent cette belle aventure pour le reste de l'année 2025.

Par ailleurs, nous avons également organisé, à la Médiathèque de l'Abbaye – Nelson Mandela à Créteil, une veillée intergénérationnelle, qui a rassemblé une dizaine de parents et leurs enfants autour de lectures captivantes et d'activités créatives, en collaboration avec les médiathécaires et l'autrice-illustratrice Marion Jamault.

Lire et faire lire

Le programme de la fin de journée s'est déroulé de la manière suivante : une lecture de l'ouvrage *Le Loup Boule et Crabiscuits*, suivie de la présentation de Marion Jamault, l'autrice, ainsi que de la projection de son court-métrage.

Enfin, un atelier de papier découpé a été proposé, très apprécié des enfants. Pour les plus petits, d'autres lectures, sélectionnées par les médiathécaires, ont été proposées sur le thème du loup et du crabe.

Les retours ont été très positifs, notamment grâce à l'échange interactif avec Marion Jamault, qui a enrichi l'expérience des familles.

L'école Albert Camus de Créteil nous a également proposé de faire appel à nos bénévoles pour participer cette année au concours Les Petits Champions de la Lecture avec trois classes de CM1/CM2.

La grande finale s'est tenue le 16 janvier 2025 à la Médiathèque de l'Abbaye - Nelson Mandela de Créteil. Les bénévoles, nombreux à avoir répondu à l'appel, ont rejoint le jury pour évaluer les prestations des élèves.

Leur participation a été essentielle à la réussite de cet événement, qui a mis en avant le plaisir de lire et l'expression orale des enfants.

D'autres formations et événements sont actuellement en réflexion pour le reste de l'année, dans le but de continuer à enrichir l'engagement des bénévoles et promouvoir la lecture auprès des enfants.

De plus, des projets sont en préparation pour célébrer les 25 ans de **Lire et Faire Lire**, un moment clé pour mettre en valeur les actions menées tout au long de ces années et remercier les bénévoles qui contribuent à la réussite de ce dispositif.



L'actu des associations familiales

Adressez vos contributions par courriel à viessociative@udaf94.fr.

AFC Vincennes Saint-Mandé

CinéSpi

L'AFC de Vincennes Saint-Mandé vous présente son CinéSpi avec une séance par trimestre :

Projection d'un film, suivie d'un débat animé par un invité spécial, à 20h30 à la Maison Notre Dame, 16 rue de Strasbourg à Vincennes. Chaque soirée est ouverte à tous. Les films sont sous-titrés (malentendants) et la salle est en rez-de -chaussée.

Prochaines séances :

"Je n'ai pas honte" le lundi 10 mars.

"Garabandal. Dieu seul le sait" le mardi 13 mai.

Entrée libre. PAF libre.

Conférence du cardinal Philippe Barbarin

Vous êtes invités à cette conférence sur "Le OUI de Marie" le mercredi 26 mars à 20h30 à la crypte de Notre Dame de Vincennes (82 rue Raymond du Temple à Vincennes). Entrée libre.

Cine-Spi
AFC & Notre Dame de Vincennes

MAISON NOTRE DAME à 20h30

Mardi 3 décembre 2024
Sound of Freedom
Un thriller inspiré de l'incroyable histoire vraie d'un ancien agent fédéral Américain qui se lance dans une opération de sauvetage, au péril de sa vie, pour libérer des centaines d'enfants prisonniers de trafiquants sexuels.
Le film bouleversant qui a enflammé l'Amérique pour la défense des enfants victimes de traite.
Déconseillé aux moins de 15 ans
Avec Edouard Huber, journaliste de Famille Chrétienne

Lundi 10 mars 2025
Je n'ai pas honte
Découvrez le courage de résister et de témoigner avec l'histoire vraie de Rachel
À Littleton, dans le Colorado, la jeune Rachel voit son père quitter sa famille au milieu d'une nuit. Sa mère se débat alors financièrement et encourage ses enfants à prier pour obtenir de l'aide. Rachel commence à cheminer personnellement dans la foi, et à partager à ses proches l'espérance qui l'anime, y compris à ceux qui deviendront ses meurtriers...

Mardi 13 mai 2025 - Garabandal
18 juin 1961. Dans un petit village du nord de l'Espagne, San Sebastián de Garabandal, quatre jeunes filles affirment avoir vu l'archange Saint-Michel et la Vierge. Le curé et le brigadier Don Juan se trouvent rapidement impliqués dans un événement qui les dépasse, cherchant à comprendre où se trouve la vérité, confrontés à une hiérarchie perplexe et à une foule de plus en plus nombreuse qui monte au village en quête de miracles...
Les supports de communication de la conférence épiscopale espagnole affirment : « le film est un récit historique fidèle, qui ne dit rien de plus que ce que dit l'Eglise sur ces apparitions ».

Accueil-Familles-Cancer

L'association Accueil-Familles-Cancer vous informe des activités du 1er semestre 2025.

Ateliers partagés (malades et proches-aidants)

- Art-thérapie : les mardis de 17h30 à 19h
- Médiation : les mercredis de 17h à 18h30
- Ecriture : vendredi 11h à 13h en visioconférence
- Sophrologie/Musicothérapie : samedi de 17h à 18h30

Soins de support pour les malades

- Sophrologie : tous les lundis de 14h à 15h30

Pour les débutants : tous les lundis de 16h à 17h30 17/02 et 24/02 à confirmer

- Activité Physique Adaptée : tous les jours sur rdv
- Groupe d'écoute thérapeutique : tous les jeudis de 14h30 à 16h30
- Hypnose tout public avec Raphaël Galicher sur rdv

Accueil Familles Cancer Activités 1 ^{er} trimestre 2025					
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
9h00 à 12h00 Espace de soutien psychologique	10h00 à 12h00 Atelier malades et proches	10h00 à 12h00 Atelier malades et proches	10h00 à 12h00 Atelier malades et proches	10h00 à 12h00 Atelier malades et proches	10h00 à 12h00 Atelier malades et proches
14h - 15h30 Tous	14h - 15h30 Tous les jours sur rdv	14h - 15h30 Tous les jours sur rdv	14h30 - 16h30 Tous les jours	11h - 12h30 Janvier 11-25 Février 01-15 Mars 01-15-29	11h à 12h30 Janvier 11-25 Février 01-15 Mars 01-15-29
Les lundis Les 17/02 et 24/02 (à confirmer)	13h00 à 15h30 sur rdv	13h00 à 15h30 sur rdv	13h00 à 15h30 sur rdv	13h00 à 15h30 sur rdv	13h00 à 15h30 sur rdv
En présentiel 16h - 17h30 (Débutants)	16h30-17h30 (sur rdv)	17h30-19h00 Méditation lamour malades et proches	17h30-19h00 Méditation lamour malades et proches	17h30-19h00 Méditation lamour malades et proches	17h30-19h00 Méditation lamour malades et proches
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19
	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19	17h30 - 19h00 Janvier 08-22 Février 05-19 Mars 05-19

Agenda

Lundi
10
mars
19
mai

Groupe de parole "Parents face à la séparation"

18h-19h30 à la maison de la parentalité à Saint-Maur des fossés

Mardi
11
mars

Conférence sur les mesures de protection judiciaire

Matinée
Espace Emilie Carles à Villiers sur Marne

Mardi
11
mars

5ème biennale sur le vivre ensemble

10h-17h à la Maison des syndicats à Créteil

Mardi
24
juin

Assemblée Générale de l'Udaf du Val-de-Marne

19h30 à 22h30 à l'Udaf du Val-de-Marne

Services aux familles

2025

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

Café des aidants



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Lundi
10 mars

14h30 à 16h

Lundi
12 mai

14h30 à 16h

Lundi
16 juin

14h30 à 16h

Café des parents aidants



Lundi
24 mars

14h30 à 16h

Lundi
28 avril

14h30 à 16h

Lundi
26 mai

14h30 à 16h

Lundi
23 juin

14h30 à 16h



Samedi

9h30 à 12h30

1er mars

8 mars

15 mars

22 mars

29 mars

Samedi

9h30 à 12h30

5 avril

12 avril

Samedi

9h30 à 12h30

3 mai

10 mai

17 mai

24 mai

31 mai

Samedi

9h30 à 12h30

7 juin

14 juin

21 juin

28 juin

Samedi

9h30 à 12h30

5 juillet

12 juillet

19 juillet

26 juillet

Groupe de parole "Parents Après la Séparation" le 19 mai de 10 à 12h à la Maison de la Justice et des Droits de Champigny-sur-Marne

UNIS POUR LES FAMILLES

Comité de lecture
Bureau de l'Udaf du Val-de-Marne

Composition, rédaction
Françoise Souweine, Présidente
Equipe de la Vie associative,
Médiation familiale, ressources
humaines, service aux familles.

Udaf du Val-de-Marne, 4A boulevard de la gare, 94475 Boissy-Saint-Léger Cédex

Udaf94@udaf94.fr — 01 45 10 32 32



Site internet : www.udaf94.fr

Udaf 94 - Union départementale des
associations familiales du Val-de-Marne



Intertek